

<http://pierrealainmillet.fr/Le-label-citergie-une>



Conseil municipal du 3 avril 2018

Le label citergie, une reconnaissance internationale de Vénissieux

- Interventions - Conseil Municipal -

Date de mise en ligne : mardi 3 avril 2018

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération sur le label Citergie obtenue par la ville en 2016 s'inscrit dans les plans climat-énergie, outil des collectivités locales pour la transition énergétique. Cette transition énergétique est trop souvent d'abord un enjeu de communication, de marketing publicitaire comme l'a été la COP 21. Vous vous rappelez tous de cet évènement médiatique qui a permis à quelques ministres et célébrités de faire des gestes historiques devant les caméras, avant de conduire un an plus tard au constat d'émissions de gaz à effet de serre en hausse partout, y compris en France.

Pour notre part, nous avons choisi, comme beaucoup d'autres, une démarche pragmatique et concrète avec notre agenda 21, qui contient notre plan climat-énergie territorial, et que nous avons révisé l'a dernier. Cet agenda est d'abord un outil de mobilisation des services municipaux autour de nos politiques publiques, de leur impact énergétique et environnemental, et son évolution 2017 cherche à mobiliser beaucoup plus l'ensemble des acteurs de la ville, pour mieux prendre en compte les enjeux économiques et sociaux.

Quand nous avons eu l'opportunité de nous engager dans le label Citergie, nous avons d'abord considéré que c'était l'occasion de conforter notre démarche en consolidant nos tableaux de suivi dans un référentiel d'évaluation reconnu, rigoureux, et évalué par un tiers. Cela a été un énorme travail pour nos services car il ne suffit pas de dire ce que nous faisons, il faut prouver, démontrer la réalité de nos consommations, sortir les factures, les contrats, les délibérations, les rapports d'activité qui permettent de prouver la réalité de nos actions et de leurs résultats. Et cela a concerné tous les services de la ville qui portent tous des politiques publiques qui ont un impact énergétique. Je tiens donc à remercier fortement tous les agents qui ont contribué à cet important travail dont le résultat a dépassé nettement nos espérances, puisque nous faisons partie des 20 communes et 36 collectivités qui ont aujourd'hui le label CITERGIE. Notre note de 56%, qui dit en gros que nous faisons 56% de ce qu'on peut faire au mieux, en se comparant avec les plus avancés sur chaque sujet, est une reconnaissance internationale de nos efforts de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, et donc au total, de la nette baisse de nos émissions de gaz à effet de serre.

Ce label étant accordé en 2016 pour 4 ans, il nous fallait donc planifier son renouvellement et nous avons décidé de synchroniser ce renouvellement avec la ville de Lyon et la métropole, qui ont aussi obtenues le label, et la commune de Rillieux, qui l'a raté de peu et bénéficie du CapCitergie. Ces 4 collectivités vont relancer la labellisation en même temps, ce qui permettra de mieux valoriser les missions partagées entre communes et métropole, par exemple sur la collecte des déchets, compétence métropolitaine, mais dans lesquelles communes peuvent jouer un rôle de sensibilisation.

Bien évidemment, je pense que nous allons progresser, sur les sujets sur lesquels l'auditrice et le jury de labellisation ont attiré notre attention comme des pistes de progrès, dont la mobilité où je sais que nous pouvons progresser, avec notre collègue adjointe Sandrine Perrier.

Cette délibération permet de mettre en place l'accompagnement nécessaire pour préparer notre nouvelle candidature pour un montant de 24000Euros dont la moitié peut être subventionné par l'ADEME. Rendez-vous en Janvier 2020 pour le résultat !